



Feuille à retourner à :

STAGES FC NANTES / JEAN VINCENT
47 avenue Roosevelt - B.P. 1039
44250 Saint-Brevin-l'Océan

photo

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : | | | | | | | | | |

TAILLE : _____ M **POIDS :** _____ KG

SEXE : M F

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : | | | | | |

VILLE : _____

TÉLÉPHONE : | | | | | | | | | |

E-MAIL : _____

LICENCE(E) : OUI NON

CATÉGORIE : _____

NOM DU CLUB : _____

GARDIEN DE BUT : OUI NON



ADRESSE ET TÉLÉPHONE DES PARENTS DURANT LE SÉJOUR :

TÉLÉPHONE : | | | | | | | | | |

JE SOUHAITE PARTICIPER AU(X) STAGE(S)
(Proposition de 2 dates par ordre de préférence)

SAINT-BREVIN (PC ou DP) **LA JONELIÈRE (DP exclusivement)**

À cocher

TAILLE du maillot	
XXS	- de 1,40 m
XS	de 1,41 à 1,50 m
S	de 1,51 à 1,60 m
M	de 1,61 à 1,70 m
L	de 1,71 à 1,80 m
XL	+ de 1,80 m

N° _____ Du _____ au _____

ET **OU**

N° _____ Du _____ au _____

AVEC HÉBERGEMENT **SANS HÉBERGEMENT**

JE SOUHAITE PARTAGER MA CHAMBRE AVEC _____

PARRAINAGE

Nom du parrain : _____

Nom du filleul : _____

L'ARRIVÉE À SAINT-BREVIN

Comment ?
Directement au centre
En train à la gare de Saint-Nazaire
Heure d'arrivée : _____
Numéro de train : _____
En avion à l'aéroport de Nantes
Heure d'arrivée : _____
Numéro de vol : _____

LE DÉPART DE SAINT-BREVIN

Comment ?
Directement au centre
En train à la gare de Saint-Nazaire
Heure de départ : _____
Numéro de train : _____
En avion à l'aéroport de Nantes
Heure de départ : _____
Numéro de vol : _____

LES ARRIVÉES ET RETOURS À LA JONELIÈRE SE FERONT DIRECTEMENT AU CENTRE

Conditions d'annulation
Une confirmation d'inscription vous sera adressée à réception du dossier de votre enfant.

En cas d'annulation du fait du participant :
+ de 30 jours avant le début du séjour : retenue des frais de dossier 50 €
Entre 15 et 30 jours avant le début du séjour : conservation de l'acompte
15 jours avant le début du séjour : conservation de 50 % et 100 % en cas de non présentation ou départ anticipé.

En cas d'annulation du fait des STAGES FC NANTES/JEAN VINCENT :
Remboursement intégral des sommes versées.

Comment avez-vous connu les Stages FC Nantes/Jean Vincent ?

Je suis déjà venu Un copain m'en a parlé

Sur notre site Sur le site du FC Nantes

Par une annonce publicitaire Autre.....

Comment avez-vous reçu la plaquette des Stages FC Nantes/Jean Vincent ?

En téléphonant En envoyant un courrier

En envoyant un mail Autre.....

A REMPLIR PAR LES PARENTS

STAGES

FC NANTES / JEAN VINCENT



A REMPLIR PAR LES PARENTS

Feuille à retourner à :

STAGES FC NANTES / JEAN VINCENT
47 avenue Roosevelt - B.P. 1039
44250 Saint-Brevin-l'Océan

Je soussigné (Père, Mère, Tuteur légal)

M

AUTORISE mon enfant (fils / fille) :

- À participer à toutes les activités organisées par les stages football FC Nantes/Jean Vincent.
- À prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident, ou d'affection aiguë, nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale.
- L'encadrement des stages FC Nantes/Jean Vincent à conduire mon (mes) enfant(s) dans un véhicule personnel dans le cadre des stages.
- La direction des stages FC Nantes/Jean Vincent à utiliser à des fins professionnelles, les images (photos et films) du stage sans compensation.
- Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement intérieur.
- Je déclare les informations indiquées exactes.
- En cas de non-respect du règlement intérieur justifiant un départ immédiat, le stagiaire devra être récupéré par son représentant légal sur le site. Dès cet instant, la responsabilité des stages n'est plus engagée.

.....
.....
.....

RÈGLEMENT FINANCIER

Joindre à ce bulletin un acompte de 150 € TTC à l'ordre "Stages FC Nantes/Jean Vincent"
Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse.
Une confirmation vous sera envoyée dès réception de ce bulletin.
Le solde du séjour est à régler 1 mois avant la date du stage.

Mention manuscrite
"lu et approuvé"

Date et signature
des parents ou tuteurs.

ASSURANCE

Afin de satisfaire à l'obligation d'assurance prévue par l'article L 321-1 du code du sport, les stages FC Nantes/Jean Vincent proposent une garantie d'indemnités contractuelles afin de couvrir tout accident survenu au cours des activités garanties.

GARANTIE	Option 1	Option 2	Option 3
DÉCÈS	7 500 €	7 500 €	7 500 €
INCAPACITÉ PERMANENTE	20 000 €	25 000 €	35 000 €
FRAIS MÉDICAUX ET DE TRANSPORT AVEC UN MAXIMUM POUR :	1 982 €	1 982 €	1 982 €
Frais de lunettes*	76 €	76 €	76 €
Soins et prothèses dentaires par dent	122 €	122 €	122 €
Frais de Premier appareillage	152 €	152 €	152 €

* Le remboursement de frais de lunettes ou de prothèses ne sera effectué qu'en cas de bris directement imputable à un accident ayant causé une blessure.

SOUSCRIPTION (à cocher obligatoirement)

- Je ne souhaite souscrire à aucune garantie
- Je souscris à l'**option 1** pour un coût supplémentaire de **2 euros** par semaine de stage (**à rajouter au prix global du stage**)
- Je souscris à l'**option 2** pour un coût supplémentaire de **3 euros** par semaine de stage (**à rajouter au prix global du stage**)
- Je souscris à l'**option 3** pour un coût supplémentaire de **5 euros** par semaine de stage (**à rajouter au prix global du stage**)

Signature des parents
ou tuteurs.